

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT**

Le lundi 15 mars 2021, se tient à 10 h 30, via conférence web, une séance extraordinaire du comité administratif de la MRC. Madame la préfète suppléante, France Bisson, préside la séance. Les maires, madame Julie Morin et messieurs Pierre Brosseau, Gaby Gendron, Jeannot Lachance et Denis Lalumière participent à la rencontre.

Conformément aux dispositions de l'arrêté # 2020-049 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 4 juillet 2020 « [CONCERNANT l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19](#) », la séance s'est tenue à huis clos. Un enregistrement des discussions a été publicisé sur le site Internet de la MRC, et ce, conformément audit arrêté de manière à permettre au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres.

À titre de secrétaire-trésorière et directrice générale de la MRC, j'agis comme secrétaire de l'assemblée. Madame Sarah Orichefsky m'assiste pour cette tâche.

1.0

**QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Madame la préfète suppléante constate le quorum et annonce l'ouverture de la séance. Les maires se présentent à tour de rôle.

Conformément à l'article 153 du *Code municipal du Québec*, l'avis de convocation a été notifié tel que requis par ledit Code, aux membres qui ne sont pas présents.

2.0

**ORDRE DU JOUR**

Le point 9.0 OPPORTUNITÉS est retiré de l'ordre du jour.

**C.A. 2021-40**

**ORDRE DU JOUR**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE l'ordre du jour ci-dessous soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT**  
**COMITÉ ADMINISTRATIF**  
**ORDRE DU JOUR DU 15 MARS 2021**

1.	QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
2.	ORDRE DU JOUR
3.	REFONTE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL)
4.	CONTRIBUTION À LA TABLE DES MRC DE L'ESTRIE (TME)
5.	EMBAUCHE – REMPLACEMENT TEMPORAIRE DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT LOISIRS

6.	POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS
7.	OFFRE DE SERVICE – AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS 2020
8.	RÈGLEMENT NO 2018-16 RELATIF À LA RÉMUNÉRATION DU PRÉFET ET DES MEMBRES DU CONSEIL ET DES COMITÉS DE LA MRC
9.	OPPORTUNITÉS
10.	RESSOURCES HUMAINES
11.	VARIA
12.	PÉRIODE DE QUESTIONS
13.	LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

## 3.0

## REFONTE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL)

**C.A. 2021-41****RECOMMANDATION - REFONTE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL)**

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec a mis sur pied un Programme d'aide à la voirie locale;

ATTENDU QUE ce programme permet la phase suivante du Plan d'intervention en infrastructure routière locale (PIIRL);

ATTENDU QUE la MRC du Granit désire présenter une demande d'aide financière au Programme d'aide à la voirie locale du ministère des Transports du Québec pour mettre à jour son Plan d'intervention;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la MRC du Granit recommande au conseil des maires de la MRC du Granit d'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à élaborer un Plan d'intervention selon les modalités établies dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale.

QUE le comité administratif de la MRC du Granit recommande au conseil des maires de la MRC du Granit de mandater la MRC du Granit pour procéder à un appel d'offres dans le cadre de la mise à jour du Plan d'intervention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 4.0

## CONTRIBUTION À LA TABLE DES MRC DE L'ESTRIE (TME)

**C.A. 2021-42****RECOMMANDATION - CONTRIBUTION À LA TABLE DES MRC DE L'ESTRIE (TME)**

CONSIDÉRANT QUE la Table des MRC de l'Estrie (TME), depuis sa formation, joue un rôle de concertation entre les 7 territoires (MRC et ville de Sherbrooke) sur différents aspects de la vie socioéconomique de la région;

CONSIDÉRANT QUE depuis l'abolition des conférences régionales, la TME assume un rôle plus important en tant qu'instance régionale et se trouve par conséquent de plus en plus sollicitée à divers niveaux;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a confié à la TME en 2017 la gestion du Fonds d'appui au rayonnement des régions, devenu le Fonds Régions Ruralité Volet I depuis 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a reconnu que la responsabilité du développement économique est une compétence du monde municipal;

CONSIDÉRANT QUE déjà les directions générales des 7 territoires consacrent de plus en plus de temps à la coordination de la TME sans pouvoir répondre pleinement aux différents mandats que doit assumer la TME;

CONSIDÉRANT QUE pour assumer pleinement son rôle d'instance régionale, assurer une gestion optimale du FRR Volet I et saisir les opportunités de développement qui s'offrent à la région, elle doit pouvoir compter sur un minimum de ressources compétentes dédiées uniquement à ces fonctions;

CONSIDÉRANT QU'une démarche sérieuse d'évaluation des besoins en ressources humaines a été menée au bénéfice de la TME et qu'il en ressort que des ressources sont requises au niveau du support administratif, de la coordination régionale et d'un agent de projets régionaux;

CONSIDÉRANT QUE divers scénarios de partage des contributions entre les 7 territoires ont été faits. Une première partie de cette augmentation, soit 50%, est divisée à parts égales pour chaque MRC, tandis que l'autre moitié est calculée en tenant compte de la richesse foncière uniformisée (25%) et de la population ( 25%).

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, afin de pouvoir procéder à un recrutement responsable des ressources requises pour le travail à accomplir, il est nécessaire que les territoires se prononcent sur la recevabilité du scénario de coût proposé de chacun des territoires pour les prochaines années;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif recommande au conseil des maires de la MRC du Granit de contribuer financièrement à la TME afin que cette dernière puisse procéder à un recrutement des ressources requises.

QUE les sommes soient prises à même les montants disponibles au Fonds régions et ruralité volet 2.

QUE la contribution de chacun des territoires sera confirmée chaque année lors de l'adoption du budget de chaque MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.0

EMBAUCHE – REMPLACEMENT TEMPORAIRE DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT LOISIRS

**C.A. 2021-43**

**EMBAUCHE – REMPLACEMENT TEMPORAIRE DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT LOISIRS**

ATTENDU QUE la MRC désire doter le poste d'agente de développement loisirs de façon temporaire, soit une période de 6 mois, pour pallier l'absence de l'agente;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté du Granit engage monsieur Steeve Brisson, classe D à compter du 22 mars, et ce, pour une durée de 6 mois.

QUE cet engagement soit conditionnel à la recommandation de la direction de la SDEG.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 6.0

---

#### POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS

Madame la préfète suppléante mentionne qu'une mise à jour de la Politique de soutien aux projets structurants a été faite et que ce document sera déposé au conseil des maires.

#### 7.0

---

#### OFFRE DE SERVICE – AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS 2020

Madame Julie Morin, mairesse de la Ville de Lac-Mégantic, se retire des délibérations sur ce sujet pour éviter toute apparence de conflit d'intérêts.

#### **C.A. 2021-44**

#### **OFFRE DE SERVICE – AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS 2020**

ATTENDU QUE la MRC a reçu une offre de service de Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT) pour l'audit des états financiers 2020;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté du Granit mandate la directrice générale pour signer l'offre de service de Raymond Chabot Grant Thornton pour l'audit des états financiers 2020, et ce, pour un montant de 15 745 \$.

QU'une tarification supplémentaire concernant un montant à l'heure pour du support à l'équipe de l'administration ainsi que des montants forfaitaires pour les différents rapports demandés par les ministères soient prévus à l'offre de service.

QUE les sommes afférentes soient prises à même les prévisions budgétaires 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 8.0

---

#### RÈGLEMENT NO 2018-16 RELATIF À LA RÉMUNÉRATION DU PRÉFET ET DES MEMBRES DU CONSEIL ET DES COMITÉS DE LA MRC

Il a été discuté, en atelier de travail, du contenu du projet de règlement relatif à la rémunération du préfet et des membres du conseil et des comités de la MRC qui sera présenté au conseil des maires de cette semaine.

**C.A. 2021-45****RECOMMANDATION D'ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2021-09 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 2018-16 RELATIF À LA RÉMUNÉRATION DU PRÉFET ET DES MEMBRES DU CONSEIL ET DES COMITÉS DE LA MRC**

ATTENDU QUE le conseil des maires de la MRC du Granit, par sa résolution no 2021-33, a mandaté le comité administratif pour réviser le règlement no 2018-16 relatif à la rémunération du préfet et des membres du conseil et des comités de la MRC;

ATTENDU QUE le comité administratif de la MRC du Granit s'est entre autres penché sur certains éléments d'importance du règlement soit : le salaire du préfet, l'allocation de transition et la rémunération des ateliers de travail du comité administratif;

ATTENDU QUE le comité administratif de la MRC du Granit a demandé un avis juridique quant aux possibilités d'une allocation de transition pour le préfet qui se verrait perdre ses élections dans le cadre de mandat subséquent à son premier;

ATTENDU QUE l'avis juridique a mené le comité administratif à ne pas retenir l'élément d'allocation de transition puisque la loi ne permet pas son ajout selon les règles souhaitées par le comité administratif;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la MRC du Granit recommande au conseil des maires de la MRC du Granit d'adopter les modifications proposées concernant entre autres le salaire du préfet et la rémunération des ateliers de travail du comité administratif.

QUE le comité administratif de la MRC du Granit recommande au conseil des maires de la MRC du Granit de rendre ledit règlement rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2021, et ce, tel que permis par la loi.

QUE le comité administratif de la MRC du Granit recommande au conseil des maires de la MRC du Granit de retenir sa recommandation de ne pas ajouter d'allocation de transition au projet de règlement.

QUE le comité administratif de la MRC du Granit recommande au conseil des maires de la MRC du Granit de procéder à l'adoption du projet de règlement no 2021-09 modifiant le règlement no 2018-16 relatif à la rémunération du préfet et des membres du conseil et des comités de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**9.0****OPPORTUNITÉS**

Ce point est retiré.

---

**10.0****RESSOURCES HUMAINES**

J'informe les maires que le dossier de Mme Catherine Lecompte est achevé. J'ajoute que madame Catherine Bolduc qui travaillait 4 jours/semaine 8 mois par année aux boues de fosses septiques a annoncé son départ. Une analyse des besoins sera faite en lien avec le poste à ouvrir et des propositions seront soumises.

11.0

---

VARIA

Aucun sujet à traiter.

12.0

---

PÉRIODE DE QUESTIONS

Considérant que la séance se tient à huis clos, et ce, dans le cadre des mesures de la pandémie à Covid-19, aucune question n'est posée.

Cependant, le site Internet de la MRC informe les citoyens que considérant le contexte de la Covid, s'ils ont des questions, ils peuvent s'adresser à la MRC en écrivant au courriel [secretariat@mrcgranit.qc.ca](mailto:secretariat@mrcgranit.qc.ca) de la MRC. Aucune question n'a été adressée à la MRC.

13.0

---

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**C.A. 2021-46****LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la séance du comité administratif du 15 mars 2021 soit levée, il est 10 h 41.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

France Bisson  
Préfète suppléante

Sonia Cloutier  
Secrétaire-trésorière  
Directrice générale

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, secrétaire-trésorière de la Municipalité Régionale de Comté du Granit, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours, ou aux surplus non affectés, pour les dépenses votées à la séance extraordinaire du comité administratif de ce 15 mars 2021 et ce, pour les résolutions C.A. 2021-43 et C.A. 2021-44.

Sonia Cloutier  
Secrétaire-trésorière  
Directrice générale